

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
27

Conseillers absents :  
6

Procurations :  
6

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

### Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

### Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
ACHA Giulia a donné procuration à BROMBACHER Christian  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2025

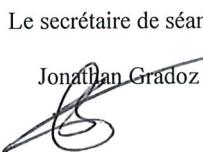
Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche





Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
27

Conseillers absents :  
6

Procurations :  
6

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETNZER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
ACHA Giulia a donné procuration à BROMBACHER Christian  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

### **2. Modification des fonctions du 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, après retrait de ses délégations**

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Selon les dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait donné à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de celui-ci dans ses fonctions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,  
Vu l'arrêté n°347/2020 du 9 octobre 2020, par lequel le Maire a donné délégation de fonction et de signature à Monsieur Michel Chéray dans les domaines suivants :

- Patrimoine : toute question relative à l'entretien des bâtiments communaux,
- Accessibilité : toute question relative à l'accessibilité du domaine public (voirie et bâtiments communaux),
- Eau et énergie : toute question relative à l'eau et aux énergies dans la collectivité,
- Etablissements Recevant du Public : toute question relative aux commissions de sécurité et aux autorisations de travaux relatifs aux établissements recevant du public,

- Marchés publics : tout marché public relatif à l'entretien et à l'accessibilité des bâtiments communaux, aux aires et équipements de jeux et sportifs (installations, entretiens, contrôles périodiques), les énergies et à l'eau.

Vu l'arrêté n°636/2025 du 20 novembre 2025 portant retrait de délégation de fonction et de signature à Monsieur Michel Chéray,

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale,

Considérant que, aux termes de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de celui-ci dans ses fonctions,

Selon l'article L 2121-21 du CGCT, le vote a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin public à la demande du quart des membres présents (le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote) ou au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du retrait de délégation de fonction et de signature à Monsieur Michel Chéray, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire et de se prononcer par le biais d'un scrutin public sur le maintien ou non des fonctions de Monsieur Michel Chéray, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

Le groupe « Kingersheim Nouvelle Ere » ne participant pas au vote, le Conseil municipal décide par 28 voix POUR (groupe « Kingersheim, une Ville qui rassemble » et F. Hachem) et 1 ABSTENTION (Michel Chéray) de :

- prendre acte du retrait de délégation de fonction et de signature à Monsieur Michel Chéray, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- se prononcer par le biais d'un scrutin public,
- faire cesser les fonctions de Monsieur Michel Chéray en tant qu'adjoint au Maire.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

**Séance du 17 décembre 2025 à 18h30**

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

Conseillers présents :  
27  
**Etaient présents :**  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
6  
BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER  
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH  
Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, CHÉRAY Michel,  
conseillers municipaux

Procurations :  
6

**Ont donné procuration :**  
OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
ACHA Giulia a donné procuration à BROMBACHER Christian  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

**3. Détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre du tableau**

*Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire*

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le nombre d'adjoints au Maire consécutivement à la délibération précédente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-1 et L.2121-2,

Vu la délibération n°3 en date du 27 mai 2020, par laquelle il a été décidé de fixer à neuf le nombre des adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2 de la présente séance relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire,

Considérant qu'un poste d'adjoint au Maire est désormais vacant, il convient que le Conseil municipal se prononce sur la nouvelle détermination du nombre des adjoints,

Il est demandé au Conseil municipal de modifier le nombre des adjoints au Maire et le réduire de neuf à huit, de promouvoir d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions et de fixer, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil municipal comme suit :

N°	Nom	Prénom	
1	RICHE	Laurent	Maire
2	GERRER	Valérie	1ère Adjointe
3	WINCKELMULLER	Alain	2ème Adjoint
4	ACKERMANN BAUMS	Sandrine	3ème Adjointe
5	DUMORTIER	Dorothée	4ème Adjointe
6	BROMBACHER	Christian	5ème Adjoint
7	JACQUIN	Myrna	6ème Adjointe
8	ROLLIN	Arnaud	7ème Adjoint
9	BOESCH	Nathalie	8ème Adjointe

Le groupe « Kingsheim Nouvelle Ere » ne participant pas au vote, le Conseil municipal décide par 28 voix POUR (groupe « Kingsheim, une Ville qui rassemble » et F. Hachem) et 1 ABSTENTION (Michel Chéray) de :

- modifier le nombre des adjoints au Maire et le réduire de neuf à huit,
- promouvoir d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions,
- fixer en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil municipal comme suit :

N°	Nom	Prénom	
1	RICHE	Laurent	Maire
2	GERRER	Valérie	1ère Adjointe
3	WINCKELMULLER	Alain	2ème Adjoint
4	ACKERMANN BAUMS	Sandrine	3ème Adjointe
5	DUMORTIER	Dorothée	4ème Adjointe
6	BROMBACHER	Christian	5ème Adjoint
7	JACQUIN	Myrna	6ème Adjointe
8	ROLLIN	Arnaud	7ème Adjoint
9	BOESCH	Nathalie	8ème Adjointe

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche



Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30

Conseillers en fonction :  
33

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**

Conseillers présents :  
27  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
6  
BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER  
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH  
Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, CHÉRAY Michel,  
conseillers municipaux

Procurations :  
6

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
ACHA Giulia a donné procuration à BROMBACHER Christian  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

**4. Information au Conseil municipal : nouveau règlement municipal des cimetières de la Ville de Kingersheim**

*Rapporteur :* Madame Valérie Gerrer, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du nouveau règlement municipal des cimetières de la ville de Kingersheim.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives à la police des funérailles et des lieux de sépulture, et considérant la nécessité d'adapter le règlement municipal des cimetières aux évolutions législatives, réglementaires et techniques intervenues depuis 2006 ;

Considérant également l'importance de clarifier, d'actualiser et d'harmoniser les règles applicables aux usagers, concessionnaires, entreprises funéraires et intervenants extérieurs ;

Considérant la nécessité d'assurer une gestion cohérente, sécurisée et conforme du domaine funéraire communal ;

La commune a procédé à une refonte complète du règlement municipal des cimetières.

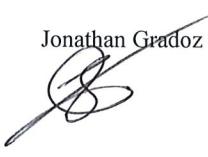
Le nouveau règlement, arrêté par Monsieur le Maire en vertu de ses pouvoirs de police funéraire, entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et sera mis à la disposition du public conformément aux textes en vigueur.

Le Conseil municipal a pris connaissance du nouveau règlement municipal des cimetières de la ville de Kingersheim.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz  


Le Maire

Laurent Riche  




Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**

Conseillers présents :  
27  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
6  
BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER  
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH  
Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, CHÉRAY Michel,  
conseillers municipaux

Procurations :  
6

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
ACHA Giulia a donné procuration à BROMBACHER Christian  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

**5. Service d'incendie et de secours : transfert de la compétence contribution financière à m2A**

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

En séance publique du 13 octobre 2025, le Conseil d'Agglomération a approuvé le transfert, à l'agglomération, de la compétence contribution financière au Service d'Incendie et de Secours (SIS) 68. Conformément aux dispositions des articles L 5211-17 et L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce transfert de compétence doit être décidé par délibérations concordantes du conseil d'agglomération et des conseils municipaux.

Par délibération du conseil d'agglomération en date du 13 octobre 2025, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a validé le transfert de la compétence contribution financière au Service d'Incendie et de Secours du Haut Rhin (SIS 68), des communes, vers l'agglomération.

Cette décision fait notamment suite à la forte pression opérationnelle, en matière de secours aux personnes, subie par le territoire. En effet, entre 2010 et 2024, l'activité trimestrielle des véhicules de secours et d'assistance aux victimes a presque doublé passant de plus de 6 000 sorties à près de 11 000. Cette tension est particulièrement ressentie au sein de trois centres :

- le centre de secours renforcé (CSR) d'Illzach,

- le centre de première intervention non intégré (CPI-NI) de Brunstatt-Didenheim,
- le centre de secours principal (CSP) de Mulhouse.

Dans ce contexte, Frédéric BIERRY, Président du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (CASIS 68), avait sollicité, en mars 2024, le Président de m2A sur la question du transfert de la compétence contribution financière au service d'incendie et de secours vers l'intercommunalité.

En mai 2025, le Président du CASIS 68 a adressé un courrier à l'ensemble des maires de l'agglomération afin d'expliquer l'évolution des charges pesant fortement sur son établissement.

Début juin 2025, une conférence des maires dédiée au sujet du transfert de la compétence contribution financière au SIS 68 à m2A a été organisée, en présence du Président du CASIS 68 et de ses équipes opérationnelles.

Le transfert de la compétence relative à la contribution financière au SIS68 a pour conséquence de substituer l'agglomération à ses 39 communes membres, en tant que contributeur financier au SIS68 (devenant ainsi le 2<sup>ème</sup> contributeur, après la Collectivité européenne d'Alsace).

En revanche, un tel transfert est sans impact sur :

- la propriété, les charges de fonctionnement et d'investissement des CPI-NI,
- les relations des communes avec leur corps local et dans ce cadre avec le SIS 68,
- les allocations de vétérance,
- les indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires (anciennes vacations).

Il est précisé que le transfert emporterait l'appel, par le SIS 68, directement auprès de m2A, des contributions de ses communes membres, y compris pour celles ayant conclus des conventions de regroupement de centre de première intervention. m2A procèderait au règlement directement auprès du SIS 68.

Il est toutefois précisé que toute commune membre de m2A qui aurait pour souhait la fermeture de son CPI-NI s'engage, préalablement à toute décision, à prendre l'attache de m2A.

Un tel transfert de compétence des communes vers m2A permet un gel, pour les communes, du montant de leur contribution annuelle au SIS 68 (principe du transfert des charges qui accompagne le transfert de compétence, dont il appartiendra à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de déterminer les montants et modalités).

Le conseil d'agglomération a décidé que ce transfert de compétence s'accompagnera d'un protocole d'accord entre m2A et le SIS 68, visant à :

- clarifier la participation financière de m2A en plafonnant son augmentation annuelle à l'inflation, et en ne faisant pas porter à m2A la charge financière d'une départementalisation d'un CPI-NI,
- définir le programme d'investissements du SIS 68 sur le territoire de l'agglomération,
- asseoir la représentation de m2A au sein du CASIS 68.

Comme pour tout transfert de compétence, il est nécessaire qu'il y ait délibérations concordantes du conseil d'agglomération et des conseils municipaux des communes membres (articles L 5211-17 et L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Chaque commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de m2A, pour se prononcer. A défaut de délibération dans le délai imparti, sa décision est réputée favorable.

Le transfert est validé en cas d'accord de la majorité qualifiée des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population d'une part ainsi que de l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée d'autre part.

En cas de validation du transfert, un arrêté préfectoral prononce le transfert de la compétence.

Puis, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la CLECT remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert de la compétence un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue par l'article L 5211-5 II alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission dudit rapport.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

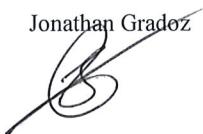
- d'approver le transfert, à m2A, de la compétence contribution financière au SIS 68 dans les conditions de la présente délibération,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche





Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
27

Conseillers absents :  
6

Procurations :  
6

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
ACHA Giulia a donné procuration à BROMBACHER Christian  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

### **6. Chambre Régionale des Comptes : Rapport d'observations définitives relative au contrôle de m2A sur la reconversion des friches industrielles**

*Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire*

Conformément à l'article L. 243-8 du code des juridictions financières et suite à la présentation du rapport d'observations définitives du contrôle coordonné relatif à la reconversion des friches industrielles de la commune de Mulhouse et de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération à leur assemblée délibérante, le Conseil municipal est invité à débattre de ce rapport.

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Grand Est a procédé à un contrôle conjoint de m2A et de la Ville de Mulhouse portant sur la reconversion des friches industrielles pour les exercices 2018 et suivants.

Le contrôle a été ouvert fin août 2024 et l'entretien de fin de contrôle avec le Président de m2A a eu lieu le 16 janvier 2025. Après examen de la réponse aux observations provisoires, la chambre a notifié à m2A le rapport d'observations définitives le 20 août 2025.

Conformément à la réglementation le rapport d'observations définitives a été communiqué au Conseil d'Agglomération, lors de sa séance du 13 octobre et a donné lieu à un débat.

En vertu de l'article L243-8 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives a été transmis aux maires de chaque commune membre de m2A afin d'être présenté au Conseil municipal pour en débattre.

Le rapport d'un peu plus de 100 pages souligne notamment :

- le travail conséquent entrepris en matière de lutte contre l'artificialisation, de requalification des friches et la stratégie volontariste des collectivités,
- m2A s'est entouré de nombreux partenaires et la chambre a constaté la mobilisation de nombreux outils contractuels,
- la Chambre a analysé plus finement la reconversion de 2 friches : quartier DMC et Fonderie à Mulhouse et souligné la coordination des interventions de m2A et de la Ville de Mulhouse tout en mobilisant des partenariats et des financements externes importants,
- la Chambre a en outre étudié la reconversion de 130 ha de friches, essentiellement minières, en centrales photovoltaïques par des sociétés privées.

La chambre régionale des comptes formule, à l'attention de m2A, deux recommandations et deux rappels du droit.

Concernant les recommandations,

- la première porte sur la mise en place d'une stratégie foncière ; en la matière m2A s'appuiera sur les investigations conduites dans le cadre du futur PLUi pour finaliser et conduire la stratégie afférente afin de mobiliser le foncier à vocation économique notamment,
- la seconde porte sur le suivi des installations photovoltaïques. La mise en place des indicateurs de suivi dans ce domaine passera par un protocole d'échange d'informations avec les services de l'Etat dans le cadre du pilotage du Plan climat.

Quant aux rappels aux droits,

- si l'observatoire de l'habitat et du foncier n'a pas été formellement mis en place, cet observatoire existe dans les faits et pour répondre aux attentes de la CRC, l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale (AFUT) Sud-Alsace sera missionnée dans les prochains mois pour rassembler l'ensemble des éléments et publier un observatoire selon les dispositions réglementaires,
- l'important travail de recensement en matière d'inventaire des zones d'activité économique de m2A est souligné par la CRC. Il reste à engager la consultation des 7000 propriétaires et occupants puis de soumettre l'inventaire au Conseil d'agglomération dans les prochains mois.

Après avoir débattu du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est sur la reconversion des friches industrielles, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de prendre acte de la tenue dudit débat.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche



Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30

Conseillers en fonction :

33

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**

Conseillers présents :  
28  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :

5

BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER  
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER  
Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi,  
CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

Procurations :

5

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

**7. Adhésion au groupement de commande pour des prestations de vérification et de maintenance préventive des appareils de lutte contre l'incendie**

*Rapporteur :* Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à autoriser l'adhésion au groupement de commande mis en place par Mulhouse Alsace Agglomération, pour des prestations de vérification et de maintenance préventive des appareils de lutte contre l'incendie.

Conformément à l'article L.5211-4-4 du code général des collectivités territoriales, m2A est compétente depuis mai 2024, pour « mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres d'un groupement »

A ce titre, il est proposé aux communes intéressées de constituer un groupement de commande relatif à « la vérification des appareils de lutte contre l'incendie », quand bien même ces prestations ne relèvent pas d'une compétence de m2A.

Dans le cadre de son pouvoir de police général et plus particulièrement du maintien de la sécurité publique, le maire de chaque commune a la charge d'assurer la gestion des infrastructures communales de distribution

d'eau servant aux opérations de lutte contre les incendies et notamment des appareils de lutte contre l'incendie comprenant les poteaux, bouches et bornes incendie.

Règlementairement, la commune doit obligatoirement prendre en charge un contrôle des appareils de lutte tous les 3 ans.

Afin de permettre des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des contrats pour les prestations de vérification, de maintenance préventive et de référencement des poteaux incendie, il a été proposé à l'ensemble des communes de m2A de rejoindre un groupement de commande afin de réaliser une procédure commune de mise en concurrence.

Au vu des montants prévisionnels estimés des besoins pour l'ensemble des collectivités, un accord-cadre à bons de commande passés sous la forme d'un appel d'offres ouvert sera nécessaire.

Les modalités de fonctionnement du groupement et les conditions de passation des marchés sont définies, conformément aux articles L. 2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique.

Il est proposé que la Régie de l'Eau m2A assure la fonction de coordonnateur du groupement, chargée de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, et de signer et notifier les accords-cadres.

Les bons de commandes seront conclus et exécutés par chacun des membres du groupement avec le ou les titulaires retenus par le groupement. Au vu de la taille du marché, un allotissement géographique est proposé.

L'accord-cadre à bons de commandes sera exécuté pour une durée de 2 ans reconductible une fois 2 ans, dans le cadre d'un montant minimum de 282 000 € HT et d'un montant maximum de 862 500 € HT.

Le projet de convention, a été soumis et validé par le conseil communautaire de Mulhouse Alsace Agglomération, il doit à présent être approuvé par la collectivité.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes et l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment tout avenant qui pourrait intervenir au cours de son exécution.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche



Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30

Conseillers en fonction :  
33

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**

Conseillers présents :  
28  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
5  
BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER  
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER  
Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi,  
CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

Procurations :  
5

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

**8. Convention de mise à disposition d'un emplacement au Château d'eau pour l'exploitation d'équipements de communications électroniques**

*Rapporteur :* Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à autoriser la signature de la convention de mise à disposition d'un emplacement au niveau du château d'eau, à la société One Tower France.

Par un contrat signé en date du 3 janvier 2012, La Commune de KINGERSHEIM a loué à la société FREE un emplacement dans l'emprise de l'immeuble du château d'eau, aux fins d'installation d'équipements de communications électroniques.

Par avenant n°1 en date du 13 novembre 2019, la société FREE et la Commune de KINGERSHEIM ont modifié le bail initial afin de transférer ladite convention à la société ILLIAD 7.

En effet, dans le cadre d'un partenariat avec la société ILLIAD 7 aujourd'hui dénommée ONE TOWER FRANCE, Free Mobile lui a cédé l'ensemble de ses droits et obligations pour le site du château d'eau, ainsi que les infrastructures passives du site, ILLIAD 7 hébergeant les équipements actifs de Free Mobile sur le site.

Souhaitant convenir de nouvelles conditions d'occupation, la ville et la société One Tower France se sont rapprochées afin de conclure un nouveau bail et convenir que celui-ci emporte résiliation de plein droit, à compter de sa prise d'effet, du bail initial et de ses éventuels avenants.

Le loyer annuel prévu au nouveau bail, toutes charges et taxes incluses est d'un montant global et forfaitaire de Huit-Mille-Deux-Cent-Quarante-Trois virgule cinquante-huit euros (8 243,58 €) (non soumis à TVA).

Ce bail sera conclu pour douze 12 ans à compter de sa date de prise d'effet, à savoir le 1er janvier 2026.

En outre, le précédent bail est prorogé rétroactivement jusqu'au 31 décembre 2025 de manière à inclure la période qui n'était pas couverte par les stipulations de la convention initiale.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le renouvellement d'une mise à disposition de l'emplacement dans l'emprise du château d'eau, au profit de la société One Tower France, dans le cadre d'un nouveau bail, et de proroger le précédent bail jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

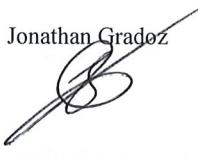
- d'approuver la convention de mise à disposition d'un emplacement dans l'emprise du château d'eau, à la société One Tower France,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment tout avenir qui pourrait intervenir au cours de son exécution.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradez



Le Maire

Laurent Riche



**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

**Séance du 17 décembre 2025 à 18h30**

Conseillers en fonction :  
33

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**

Conseillers présents :  
28  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
5  
BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER  
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER  
Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi,  
CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

Procurations :  
5

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

**9. Convention de mise à disposition d'un emplacement sur l'Eglise Saint Adelphe, pour l'exploitation  
d'équipements de communications électroniques**

*Rapporteur :* Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété  
budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à autoriser la signature de la convention de mise à disposition d'un  
emplacement dans l'emprise de l'Eglise Saint Adelphe, à la société One Tower France.

Par un contrat signé en date du 9 décembre 2013, La Commune de KINGERSHEIM a loué à la société FREE  
un emplacement au niveau de l'Eglise Saint Adelphe, aux fins d'installation d'équipements de  
communications électroniques.

Par avenant n°1 en date du 13 novembre 2019, la société FREE et la Commune de KINGERSHEIM ont  
modifié le bail initial afin de transférer ladite convention à la société ILLIAD 7.

En effet, dans le cadre d'un partenariat avec la société ILLIAD 7 aujourd'hui dénommée ONE TOWER  
FRANCE, Free Mobile lui a cédé l'ensemble de ses droits et obligations pour le site de l'Eglise Saint  
Adelphe, ainsi que les infrastructures passives du site, ILLIAD 7 hébergeant les équipements actifs de Free  
Mobile sur le site.

Souhaitant convenir de nouvelles conditions d'occupation, la ville et la société One Tower France se sont rapprochées afin de conclure un nouveau bail et convenir que celui-ci emporte résiliation de plein droit, à compter de sa prise d'effet, du bail initial et de ses éventuels avenants.

Le loyer annuel prévu au nouveau bail, toutes charges et taxes incluses est d'un montant global et forfaitaire de Neuf-Mille cent-quatre-vingt-quatorze virgule soixante-quinze euros (9 194,75 €) (non soumis à TVA).

Ce bail sera conclu pour douze 12 ans à compter de sa date de prise d'effet, à savoir le 1er janvier 2026.

En outre, le précédent bail est prorogé rétroactivement jusqu'au 31 décembre 2025 de manière à inclure la période qui n'était pas couverte par les stipulations de la convention initiale.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le renouvellement d'une mise à disposition de l'emplacement dans l'emprise de l'Eglise Saint Adelphe, au profit de la société One Tower France, dans le cadre d'un nouveau bail et de proroger le précédent bail jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

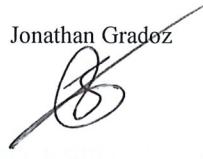
- d'approuver la convention de mise à disposition d'un emplacement dans l'emprise de l'Eglise Saint Adelphe, à la société One Tower France,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment tout avenant qui pourrait intervenir au cours de son exécution.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
28

Conseillers absents :  
5

Procurations :  
5

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

### Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

### Ont donné procuration :

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

### 10. Convention de mise à disposition d'un emplacement à la déchèterie, pour l'exploitation d'équipements de communications électroniques

*Rapporteur :* Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à autoriser la signature de la convention de mise à disposition d'un emplacement situé rue de la griotte (déchèterie), à la société TOTEM.

Par un contrat signé en date du 8 juin 2012, La Commune de KINGERSHEIM a loué à la société ORANGE un emplacement situé rue de la griotte (déchèterie), aux fins d'installation d'équipements de communications électroniques.

A compté du 1<sup>er</sup> novembre 2021, la société TOTEM, filiale du groupe Orange, a repris l'ensemble de droits et obligations de la convention.

Souhaitant convenir de nouvelles conditions d'occupation, la ville et la société TOTEM se sont rapprochées afin de conclure un nouveau bail et convenir que celui-ci emporte résiliation de plein droit, à compter de sa prise d'effet, du bail initial et de ses éventuels avenants.

Ce nouveau bail autorisera notamment la sous-location à un tiers, des lieux mis à sa disposition. Toutefois, en cas d'ajout d'un opérateur, un loyer supplémentaire viendra s'ajouter au loyer de base.

Le loyer annuel, initial, prévu au nouveau bail, toutes charges et taxes incluses est d'un montant global et forfaitaire de huit mille euros (8 000 €) (non soumis à TVA).

Ce loyer intègre la part de loyer Totem pour un montant de 5 360 € et celui de FREE, opérateur supplémentaire pour un montant de 2 640 €.

Ce bail sera conclu pour douze 12 ans à compter de sa date de prise d'effet, à savoir le 1er janvier 2026.

En outre, le précédent bail est prorogé rétroactivement jusqu'au 31 décembre 2025 de manière à inclure la période qui n'était pas couverte par les stipulations de la convention initiale.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le renouvellement d'une mise à disposition de l'emplacement situé rue de la griotte (déchèterie), au profit de la société TOTEM, dans le cadre d'un nouveau bail et de proroger le précédent bail jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un emplacement situé rue de la griotte (déchèterie), à la société TOTEM,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment tout avenant qui pourrait intervenir au cours de son exécution.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz  


Le Maire

Laurent Riche  
  


Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30

Conseillers en fonction :  
33

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**

Conseillers présents :  
28  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
5  
BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER  
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER  
Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi,  
CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

Procurations :  
5

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

**11. Budget Ville de l'exercice 2025 - Décision modificative n°1**

*Rapporteur :* Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

La présente décision modificative porte sur des opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement.

Suite au vote du budget primitif 2025 le 26 mars 2025, il y a lieu de procéder à des modifications en section d'investissement.

Pour l'exercice 2025, la décision modificative n° 1 du budget Ville présente une section de fonctionnement d'un montant de 0 € et une section d'investissement d'un montant de 36 000 €.

La section d'investissement comprend, en dépenses :

- Le chapitre 041 – opérations patrimoniales : +36 000 €, soit un total de 36 000 € après décision modificative

En recettes, la section d'investissement comprend :

- Le chapitre 041 – opérations patrimoniales : +36 000 €, soit un total de 36 000 € après décision modificative

La section d'investissement est donc équilibrée à 6 694 246,27 € après décision modificative n° 1.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget Ville de l'exercice 2025, arrêtée à la somme de 36 000 € en section d'investissement portant l'équilibre budgétaire de la section d'investissement à 6 694 246,27 €, la section de fonctionnement étant sans changement.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradóz



Le Maire

Laurent Riche



Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal**

**Séance du 17 décembre 2025 à 18h30**

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

Conseillers présents :  
28

**Etaient présents :**  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
5

BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

Procurations :  
5

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

**12. Ligne de trésorerie 2026**

*Rapporteur :* Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie, la Ville de Kingersheim dispose actuellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 €. Le contrat arrivant à échéance, une nouvelle ligne de trésorerie doit être souscrite.

La réglementation impose que les contrats portant ouverture d'une ligne de crédit soient limités à une durée d'un an et non renouvelables par tacite reconduction.

Le contrat actuel d'un montant de 1 500 000 € arrivant à échéance, un nouveau contrat doit intervenir si la Ville veut disposer d'une réserve de trésorerie dans sa gestion courante des paiements.

La Ville a procédé à la consultation de deux établissements financiers. La Caisse d'Epargne a présenté l'offre la plus intéressante, aux conditions suivantes :

- intérêts sur la base de l'indice ESTR
- marge de 0,65%
- commission d'engagement : 750 €

- frais de dossier : 750 €
- commission de non utilisation : 0,05% annuel, soit 750 € maximum par an
- montant maximum de l'ouverture de crédit : 1 500 000.- €
- Durée : 12 mois
- Décompte des intérêts : trimestriel

Le Conseil municipal décide par 28 voix POUR (groupe « Kingersheim, une Ville qui rassemble » et Fadi Hachem), 4 OPPOSITIONS (groupe « Kingersheim Nouvelle Ère ») et 1 ABSTENTION (Michel Chéray) :

- d'approuver la passation d'un contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne, aux conditions citées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

**Séance du 17 décembre 2025 à 18h30**

Conseillers en fonction :  
33

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**

Conseillers présents :  
28  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
5  
BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER  
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER  
Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi,  
CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

Procurations :  
5

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

**13. Tarifs communaux 2026**

*Rapporteur :* Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à fixer les tarifs municipaux pour l'année 2026.

Comme chaque année, le Conseil municipal doit procéder à la fixation des tarifs municipaux. Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Objet	Tarifs 2025	Propositions tarifs 2026
<b>LOCATIONS DE SALLES ET MATERIEL</b>		
<b>ESPACE TIVAL</b>		
Location tous espaces associations OMS/CCVA, ou associations non affiliées OMS/CCVA mais à but solidaire, social ou citoyen (jour de semaine et/ou week- end) - 2 locations annuelles	gratuit	gratuit

Location tous espaces associations OMS/CCVA, ou associations non affiliées OMS/CCVA mais à but solidaire, social ou citoyen (jour de semaine et/ou week-end) - à partir de la 3ème location annuelle	150	150
Location jour supplémentaire associations OMS/CCVA, ou associations non affiliées OMS/CCVA mais à but solidaire, social ou citoyen	50	50
Location ½ journée tous espaces entreprises et associations extérieures	380	380
Location journée complète tous espaces entreprises et associations extérieures	750	750
Location jour supplémentaire entreprises et associations extérieures	110	110
<b>MAISON DE LA CITOYENNETE</b>		
Location salle associations OMS/CCVA, ou à associations non affiliées OMS/CCVA mais à but solidaire, social ou citoyen - 2 premières locations annuelles	gratuit	gratuit
Location salle associations OMS/CCVA, ou à associations non affiliées OMS/CCVA mais à but solidaire, social ou citoyen - à partir de la 3ème location annuelle	120	120
Location ½ journée	360	360
Location journée complète	700	700
Location week-end ou 2 jours	1 200	1 200
<b>HANGAR</b>		
Location tous espaces associations OMS/CCVA, ou associations non affiliées OMS/CCVA mais à but solidaire, social ou citoyen (jour de semaine et/ou week-end) - 2 locations annuelles	gratuit	gratuit
Location tous espaces associations OMS/CCVA, ou associations non affiliées OMS/CCVA mais à but solidaire, social ou citoyen (jour de semaine et/ou week-end) - à partir de la 3ème location annuelle	331	331
Location ½ journée tous espaces	860	860
Location journée complète tous espaces	1 720	1 720
Location week-end tous espaces (Samedi/dimanche)	2 029	2 029
Location jour supplémentaire associations OMS/CCVA, ou associations non affiliées OMS/CCVA mais à but solidaire, social ou citoyen	110	110
Location jour supplémentaire entreprises et associations extérieures	309	309
Location vaisselle, verres et couverts	132	132
Mise à disposition du boulodrome du ParK	200	200
Forfait nettoyage salle	195	195
Forfait nettoyage cuisine	142	142
Forfait nettoyage bar	51	51
Forfait nettoyage sanitaires		60

Pénalités pour relavage des locaux / de la vaisselle (tarif horaire)	20	50
<b>VILLAGE DES ENFANTS</b>		
Location tous espaces associations OMS/CCVA, ou associations non affiliées OMS/CCVA mais à but solidaire, social ou citoyen (jour de semaine et/ou week-end) - 2 locations annuelles	gratuit	gratuit
Location tous espaces associations OMS/CCVA, ou associations non affiliées OMS/CCVA mais à but solidaire, social ou citoyen (week-end ou semaine) - à partir de la 3ème location annuelle	193	193
Location journée complète tous espaces associations extérieures ou particuliers	259	259
Location week-end tous espaces samedi/dimanche associations extérieures ou particuliers	590	590
Location vaisselle, verres et couverts	110	110
Pénalités pour relavage des locaux / de la vaisselle (tarif horaire)	20	50
<b>SALLE FERNAND ANNA</b>		
Location associations OMS/CCVA, ou associations non affiliées OMS/CCVA mais à but solidaire, social ou citoyen - 2 locations annuelles	gratuit	gratuit
Location associations OMS/CCVA, ou associations non affiliées OMS/CCVA mais à but solidaire, social ou citoyen - à partir de la 3ème location annuelle	71	71
Location journée complète	100	100
Location week-end (samedi/dimanche)	138	138
Forfait nettoyage salle	178	178
Pénalités pour relavage des locaux (tarif horaire)	20	50
<b>SALLE DES GOUTERS</b>		
Location associations OMS/CCVA, ou associations non affiliées OMS/CCVA mais à but solidaire, social ou citoyen - 2 locations annuelles	gratuit	gratuit
Location associations OMS/CCVA, ou associations non affiliées OMS/CCVA mais à but solidaire, social ou citoyen - à partir de la 3ème location annuelle	66	66
Location ½ journée	44	44
Location journée complète	66	66
Location week-end (samedi/dimanche) ou 2 jours	138	138
Location jour supplémentaire associations OMS/CCVA, ou associations non affiliées OMS/CCVA mais à but solidaire, social ou citoyen	27	27
Forfait nettoyage salle	178	178
Forfait nettoyage bar	51	51
Pénalités pour relavage des locaux (tarif à l'heure)	20	50
<b>SALLE DE REUNION GOUNOD</b>		

Location associations OMS/CCVA, ou associations non affiliées OMS/CCVA mais à but solidaire, social ou citoyen - 2 locations annuelles	gratuit	gratuit
Location associations OMS/CCVA, ou associations non affiliées OMS/CCVA mais à but solidaire, social ou citoyen - à partir de la 3ème location annuelle	66	66
Location ½ journée	44	44
Location journée complète	66	66
Location week-end (samedi/dimanche) ou 2 jours	138	138
Location jour supplémentaire	27	27
Forfait nettoyage salle	178	178
Pénalités pour relavage des locaux (tarif horaire)	20	50
<b>SHEDS</b>		
Forfait de charges pour toute sous-location, selon convention avec l'Association « les Amis des Sheds »	150	150
<b>DIVERS</b>		
Pénalités pour non-nettoyage ou poubelles non sorties	74	74
Facturation café machine expresso	0,20	0,20
Facturation gobelet durable non rendu faisant l'objet d'une consigne	1	2
<b>PENALITES POUR DEGATS LES PLUS FREQUEMMENT CONSTATES DANS LES SALLES LOUEES</b>		
Croisillons des praticables	Coût réel + frais gestion	Coût réel + frais gestion
Dégâts sur les praticables	Coût réel + frais gestion	Coût réel + frais gestion
Perte, vol ou dégradation des badges de contrôle d'accès aux bâtiments communaux	Coût réel avec frais de personnel et déplacement	Coût réel avec frais de personnel et déplacement
Tables endommagées (forfait/table)	60	60
Tables inutilisables (coût réel)	Coût réel + frais gestion	Coût réel + frais gestion
Chaises endommagées (forfait/chaise)	47	47
Chaises inutilisables (coût réel)	Coût réel + frais gestion	Coût réel + frais gestion
Accessoires sanitaires (dérouleur, distributeur...) forfait	Coût réel + frais gestion	Coût réel + frais gestion
Sèche mains électrique (forfait)	414	414
Miroirs 86*160 (fourniture et pose)	331	331
Miroirs 90*160 (fourniture et pose)	336	336
Miroirs 224*160 (fourniture et pose)	775	775
Miroirs 300*160 (fourniture et pose)	913	913
Lavabo (fourniture et pose)	493	493
Lunette de toilette (fourniture et pose)	96	96
Cuvette de toilette (fourniture et pose)	816	816
Urinoir (fourniture et pose)	535	535

Séparateur urinoir (fourniture et pose)	238	238
Impact mur nécessitant enduit et retouche peinture (forfait/unité)	54	54
Dégénération mur nécessitant remplacement (forfait/m² entamé)	246	246
Tags (forfait/unité)	52	52
Impact carrelage nécessitant remplacement (forfait/m² entamé)	87	87
Porte endommagée (forfait/unité)	54	54
Porte à remplacer (simple) (forfait/unité)	830	830
Porte à remplacer (2 vantaux) (forfait/unité)	1753	1753
Porte de secours endommagée (forfait/unité)	54	54
Extincteur dégoupillé (forfait)	55	55
Extincteur utilisé (forfait)	100	100
Déclenchement inapproprié des alarmes intrusion	68	68
Déclenchement inapproprié de l'alarme incendie au Hangar (Intervention permanence, réarmement, remplacement des cartouches et fermeture des skydoms) (forfait)	535	535
Déclenchement inapproprié de l'alarme incendie autres salles (Intervention permanence, réarmement, remplacement des cartouches et fermeture des skydoms) (forfait)	210	210
<b>CIMETIERES</b>		
Concession 30 ans simple	400	400
Concession 15 ans simple	275	275
Concession 30 ans double	800	800
Concession 15 ans double	550	550
Concession 30 ans enfant	200	200
Concession 15 ans enfant	100	100
Columbarium 2 urnes 30 ans	650	650
Columbarium 2 urnes 15 ans	400	400
Columbarium 4 urnes 30 ans	1100	1100
Columbarium 4 urnes 15 ans	730	730
Cinéraire 30 ans	360	360
Cinéraire 15 ans	250	250
<b>MEDIATHEQUE</b>		
Médiathèque : Inscription lecteurs Kingsheim	gratuité	gratuité
Médiathèque : Inscription lecteurs hors Kingsheim	gratuité pour les jeunes de -16 ans résidant dans une commune de M2A ainsi que pour les bénéficiaires de minima sociaux	gratuité pour les jeunes de -16 ans résidant dans une commune de M2A ainsi que pour les bénéficiaires de minima sociaux
Médiathèque : Pénalité carte perdue	8	8

Médiathèque : Cotisation artothèque habitants de Kingersheim	12	12
Médiathèque : Cotisation artothèque hors Kingersheim	24	24
Médiathèque : Cotisation artothèque écoles et associations hors Kingersheim	45	45
Médiathèque : pénalités de retard (1ère lettre de retard)	gratuit	gratuit
Médiathèque : pénalités de retard (2ème lettre de retard)	6	6
Médiathèque : pénalités de retard (3ème lettre de retard)	10	10
Médiathèque : pénalités de retard (4ème lettre de retard)	Mise en recouvrement par le Trésor Public sur la base d'un devis de remplacement	Mise en recouvrement par le Trésor Public sur la base d'un devis de remplacement
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>		
Emplacements pour marchands occasionnels (glaces, crêpes, marrons, fleurs, sapins ...) - par ml	5	5
Camions magasins - forfait journalier	165	168
Manèges - forfait journalier	53	54
Emplacements pour marchands sédentarisés (poulet, pizza ...) - forfait journalier	17	18
Toute autre occupation du domaine public routier (hors travaux) - forfait journalier - par m <sup>2</sup>	1	2
Stationnement de bennes amovibles, occupation de trottoir pour échafaudage ou toute autre occupation du domaine public routier pour des travaux (clôture de chantier, nacelle, dépôt de matériaux ...) - tarif hebdomadaire - par m <sup>2</sup>	5	5
Terrasses de cafés et de restaurants - tarif mensuel par m <sup>2</sup>	8	9
Occupation du domaine public pour commerces ayant leur activité sur Kingersheim – Forfait mensuel (fleuriste...)	14	15
Occupation du domaine public dans le cadre des manifestations organisées par la Ville et dans le cadre de l'organisation de fête des voisins par les habitants demandant le soutien de la Ville	gratuit	gratuit
Bennes à vêtements	gratuité mais entretien régulier sinon refacturation ramassage	gratuité mais entretien régulier sinon refacturation ramassage
Mobilier urbain utilisé par la Poste pour collecter et distribuer les courriers postaux	gratuité mais sous la responsabilité de la Poste	gratuité mais sous la responsabilité de la Poste
<b>INTERVENTIONS PERSONNEL COMMUNAL</b>		
Intervention forfaitaire horaire technicien culture et service technique	50	50
Intervention forfaitaire horaire personnel de service	30	50
Intervention personnel administratif	50	50
Frais de suivi et de gestion de travaux	10% du montant des travaux	10% du montant des travaux

Déplacement (par heure)	27	27
Forfait d'intervention pour opérations diverses (4 SP + 1 véhicule) par heure	110	110
Utilisation d'un engin technique spécialisé (tractopelle, chariot télescopique, nacelle ou autres) (par heure)	75	75
<b>DIVERS</b>		
Repas de la fête de Noël des personnes âgées pour les tierces personnes	35	35
Garages	335	335
Eau chaude pour bâtiment des enseignants du Centre (par m3)	8,5	8,5
Photocopie noir et blanc format A4 recto	0,20	0,20
Photocopie noir et blanc format A4 recto-verso	0,40	0,40
Photocopie noir et blanc format A3 recto	0,40	0,40
Photocopie noir et blanc format A3 recto-verso	0,80	0,80
Photocopie couleur format A4 recto	1	1
Photocopie couleur format A4 recto-verso	2	2
Photocopie couleur format A3 recto	2	2
Photocopie couleur format A3 recto-verso	4	4
Photocopie/impression format A0	3	3
Forfait de nettoyage et dégagement de chaussée (4 SP + 1 véhicule) par heure	110	110
Nettoyage plateau sportif (par heure)	30	30
Nettoyage tatamis (par heure)	30	30

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

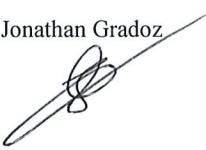
- d'appliquer les tarifs 2026 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, selon le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche





Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal**

**Séance du 17 décembre 2025 à 18h30**

Conseillers en fonction :  
33

(Communication sur le projet de BP 2026 envoyée le 3 décembre 2025)  
(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**

Conseillers présents :  
28

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
5

BRETNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER  
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER  
Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi,  
CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

Procurations :  
5

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

**14. Budget Ville de l'exercice 2026**

*Rapporteur :* Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Le budget primitif de l'exercice doit être voté au plus tard le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.  
Pour l'exercice 2026, le budget primitif Ville présente une section de fonctionnement d'un montant 13 954 900 € et une section d'investissement de 6 061 500 €.

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget primitif de l'exercice doit être voté au plus tard le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique et le 30 avril s'il se rapporte à une année électorale.

Pour l'exercice 2026, à l'instar de la procédure appliquée au budget 2020, il est proposé de voter le budget 2026 avant le début de l'exercice.

Par conséquent, le budget primitif 2026 ne reprend pas le résultat de clôture de l'exercice 2025.

Un budget supplémentaire reprenant ce résultat ainsi que les reports d'investissement sera soumis ultérieurement au Conseil municipal.

Pour l'exercice 2026, le budget primitif Ville présente une section de fonctionnement d'un montant de 13 954 900 € et une section d'investissement d'un montant de 6 061 500 €.

La section de fonctionnement comprend les dépenses suivantes :

- Chapitre 011 – charges à caractère général : 2 470 000 €
- Chapitre 012 – charges de personnel : 7 600 000 €
- Chapitre 014 – atténuations de produits : 90 000 €
- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 1 980 000 €
- Chapitre 66 – charges financières : 140 000 €
- Chapitre 67 – charges spécifiques : 20 000 €
- Chapitre 023 et 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 654 900 €

Ces dépenses sont financées par :

- Chapitre 70 – produits des services, domaine et ventes diverses : 440 000 €
- Chapitre 73 – impôts et taxes (hors 731 – fiscalité locale) : 3 028 000 €
- Chapitre 731 – fiscalité locale : 8 970 000 €
- Chapitre 74 – dotations, subventions et participations : 1 069 000 €
- Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : 100 000 €
- Chapitre 76 – produits financiers : 24 000 €
- Chapitre 013 – atténuations de charges : 120 000 €
- Chapitre 77 – produits spécifiques : 5 000 €
- Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 198 900 €

La section d'investissement comprend les dépenses suivantes :

- Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 252 500 €
- Chapitre 204 – subventions d'équipement versées : 25 000 €
- Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 2 873 100 €
- Chapitre 23 – immobilisations en cours : 1 450 000 €
- Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées : 1 200 000 €
- Chapitres 040 et 041 – opérations d'ordre : 260 900 €

Ces dépenses sont financées par :

- Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves : 450 000 €
- Chapitre 13 – subventions d'investissement reçues : 590 000 €
- Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées : 2 484 600 €
- Chapitre 024 – produits des cessions d'immobilisations : 820 000 €
- Chapitres 021, 040 et 041 – opérations d'ordre : 1 716 900 €

Le Conseil municipal décide par 28 voix POUR (groupe « Kingersheim, une Ville qui rassemble » et Fadi Hachem), 4 OPPOSITIONS (groupe « Kingersheim Nouvelle Ère ») et 1 ABSTENTION (Michel Chéray) :

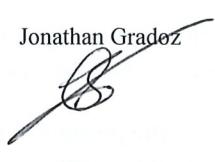
- d'approuver le budget primitif Ville de l'exercice 2026, arrêté à la somme de 13 954 900 € en section de fonctionnement et à la somme de 6 061 500 € en section d'investissement,
- d'approuver le principe de fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**

Conseillers présents :  
28  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
5  
BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER  
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER  
Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi,  
CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

Procurations :  
5

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

**15. Modification du règlement de la copropriété « Résidence le Plaza » Faubourg de  
Mulhouse/Place de la Libération**

*Rapporteur :* Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la modification du règlement de la copropriété « Résidence le Plaza » sise Faubourg de Mulhouse/Place de la Libération à Kingersheim.

La Ville est propriétaire d'un local situé en rez-de-chaussée et deux garages en sous-sol dans la Résidence Le Plaza, sise Faubourg de Mulhouse/Place de la Libération.

Ces locaux occupés par le service « Enfance et Sports », sont vacants et il a été décidé de les proposer à la vente depuis fin 2024. Plusieurs délibérations ont été prises en séances du conseil municipal afin de confier mandat de vente aux agences immobilières Latuner et Ferrari.

Lorsque cette décision a été prise, il s'est avéré que le règlement de la copropriété avait identifié ce local comme un « local associatif », ne pouvant donc être vendu pour une autre activité que celle-ci.

La Ville a ainsi demandé au syndic gestionnaire, LAMY, de demander en assemblée générale des copropriétaires, une modification du règlement afin de permettre un usage plus large : bureau, commerce, professionnel, associatif, logement. L'assemblée Générale du 10 septembre 2024 a voté à l'unanimité pour cette modification.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

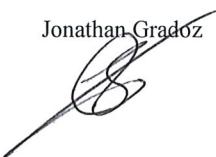
- d'approuver la modification du règlement de la copropriété « Résidence le Plaza » tel que décrit dans le document annexe,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le règlement de copropriété modificatif de la « résidence le Plaza » ainsi que toute autre pièce afférente à cette affaire.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal**

**Séance du 17 décembre 2025 à 18h30**

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

Conseillers présents :  
28

**Etaient présents :**  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
5

BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER  
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER  
Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi,  
CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

Procurations :  
5

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

**16. Vente d'un bien immobilier Faubourg de Mulhouse**

*Rapporteur :* Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la vente d'un bien immobilier sis Faubourg de Mulhouse à Kingersheim.

Le bâtiment sis 97 Faubourg de Mulhouse dans lequel était logé certains instituteurs ainsi que des agents municipaux s'est peu à peu vidé de ses occupants et est à présent vacant.

C'est ainsi que la Ville a entamé des discussions en 2023 avec 3F Grand Est afin de savoir s'il y avait un intérêt à réhabiliter cet immeuble et le transformer en logements locatifs sociaux, répondant ainsi à nos obligations eu égard à la Loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU).

Il a ainsi été convenu de vendre cet immeuble et pour ce faire procéder au détachement parcellaire d'une emprise de 6,74 ares du terrain aujourd'hui cadastré section 5 parcelle 66 comprenant le bâtiment à réhabiliter ainsi que du terrain permettant d'y réaliser le stationnement nécessaire à la création des 6 logements programmés (voir projet de morcellement du géomètre ci-joint, les documents d'arpentage étant actuellement en cours d'enregistrement).

3F Grand Est a en effet prévu de réhabiliter complètement ce bâtiment afin de répondre aux normes thermiques notamment.

La vente est consentie moyennant un prix de 360 000 €, au vu de l'avis émis par France Domaine.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la cession du terrain sis 97 Faubourg de Mulhouse cadastré section 05, d'une superficie de 6,74 ares à détacher de la parcelle n° 66, au prix total de 360 000 € (trois cent soixante mille euros),
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente au profit de 3F Grand Est, en y intégrant le cas échéant toutes servitudes de réseaux et une mise à disposition de la chaufferie au profit de l'école, puis le moment venu l'acte définitif de transfert de propriété ainsi que toute autre pièce afférente à cette affaire,
- d'autoriser 3F Grand Est ou toute autre société s'y substituant à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires, effectuer toutes études ou sondages qu'ils jugeront utiles dans le cadre de ce projet.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradez

Le Maire

Laurent Riche



Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30

Conseillers en fonction :  
33

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**

Conseillers présents :  
28  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
5  
BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER  
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER  
Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi,  
CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

Procurations :  
5

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

**17. Avenant financier à la convention de moyens et d'objectifs entre la Ville et le Créo 2025 - 2028**  
*Rapporteur* : Madame Dorothée Dumortier, Adjointe au Maire chargée de la Culture, des événements, des manifestations et des commémorations.

Comme le prévoit la convention 2025-2028, le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'avenant financier 2025 déterminant le montant des soutiens Ville au Créo pour 2026.

Le Créo, centre social depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 a construit un projet social global qui intéresse la Ville, car il participe à la réalisation de certaines de ses priorités.

Dans ce cadre, la Ville et le Créo ont signé une convention de moyens et d'objectifs pour la période 2025-2028.

Il convient de prendre un avenant à cette convention afin de fixer la subvention 2026 à 1 030 000€.

Afin de répondre aux exigences des autres partenaires institutionnels, il convient de préciser la répartition de cette subvention notamment pour faire apparaître le montant du soutien de la ville au festival Momix et sa saison culturelle :

- Projet culturel : 398 150 euros,
- Projet social : 627 850 euros.

L'augmentation de 4 000 euros s'explique par le transfert de la Ville au Créo des 4 000 euros prévus pour la manifestation « Balance ton seum » dont l'organisation est désormais confiée au Créo.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de valider l'inscription au BP 2026 du montant de subvention aux chapitre et nature correspondants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

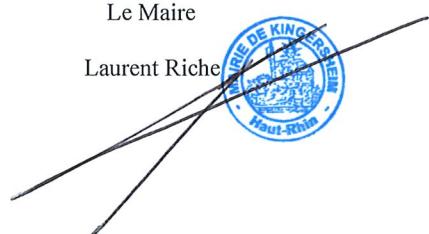
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradz



Le Maire

Laurent Riche



**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

**Séance du 17 décembre 2025 à 18h30**

Conseillers en fonction :  
33

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**

Conseillers présents :  
28  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
5  
BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER  
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER  
Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi,  
CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

Procurations :  
5

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

**18. Attribution de subventions Jeunes Licenciés aux écoles affiliées à l'Union Sportive de  
l'Enseignement du 1<sup>er</sup> degré (USEP)**

*Rapporteur :* Monsieur Alain Winckelmuller, Adjoint au Maire chargé de la place de l'enfant dans la Ville,  
de la jeunesse et des activités de loisirs

Comme chaque année, la Ville soutient l'USEP dans les actions collectives de l'Education Nationale visant  
à faire découvrir le sport aux enfants des écoles élémentaires.

L'USEP mène une action d'encouragement de la pratique sportive en proposant aux élèves des écoles  
élémentaires de pratiquer un panel d'activités diverses portées par l'Education Nationale dans un cadre adapté  
et sécurisé. Elle promeut des actions comme la pratique du vélo, l'apprentissage de la natation, des challenges  
d'athlétisme intercommunaux, et cette année 1h de pratique sportive quotidienne pour lutter contre la  
sédentarité et l'obésité des plus jeunes.

Jusqu'en 2009, son financement était assuré par la Ville et le Conseil Départemental, qui apportaient à  
l'USEP 5 € et 2,30 € par jeune licencié, par le biais d'une subvention versée aux associations scolaires  
affiliées à cet organisme. Après une baisse de moitié en 2010, une baisse de 20% en 2016, le Conseil  
Départemental a finalement supprimé cette subvention en 2018.

Souhaitant affirmer son soutien à la dynamique sportive scolaire comme elle le fait par ailleurs pour l'ensemble des associations sportives de Kingersheim, la municipalité propose de poursuivre le maintien du niveau de la subvention attribuée à l'USEP à 5 € par enfant adhérent.

A Kingersheim, les jeunes licenciés se répartissent comme suit :

Etablissement scolaire	Nombre de licenciés	Montant de la participation de la Ville de Kingersheim
Ecole élémentaire de la Strueth	233	1 165 €
Ecole élémentaire du Centre	354	1 770 €
Ecole élémentaire du Village des Enfants	210	1 050 €

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus pour un montant global de 3 985 €, ainsi que le prélèvement des crédits du BP 2025 aux natures correspondantes.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
28

Conseillers absents :  
5

Procurations :  
5

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

### **19. Tableau des effectifs**

*Rapporteur :* Madame Valérie Gerrer, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Afin de prendre en compte l'organisation des services et les évolutions de carrière des agents, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et suivants, L332-8 et suivants et ses articles L. 411-1 et suivants,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Les besoins de la collectivité nécessitent une mise à jour de plusieurs éléments au tableau des effectifs (création d'emploi, ajout de grades à des emplois déjà existants).

Il est proposé les modifications suivantes :

**Création de plusieurs emplois permanents** pour répondre à des besoins de la collectivité

<b>Emploi à créer</b>		<b>Nombre</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Poste ouvert à un recrutement en qualité de contractuel</b>
<b>Emploi</b>	<b>Grade</b>			
Responsable des services techniques	Ingénieur (tous grades)	1	Temps complet 35h	oui
Responsable des ressources humaines adjoint	Attaché Rédacteur (tous grades)	1	Temps complet 35h	oui
Technicien voirie et réseaux divers (VRD)	Technicien (tous grades) Agent de maîtrise (tous grades)	1	Temps complet 35h	oui

**Ajout d'un ou plusieurs grade(s) aux emplois déjà existants**

Les emplois ci-dessous et les besoins de la collectivité (technicité de l'emploi, spécificité des compétences à détenir, difficultés de recrutement, etc.) justifient l'ouverture de plusieurs grades :

<b>Emploi</b>	<b>Ancien grade</b>	<b>Nouveau(x) grade(s)</b>	<b>Nombre</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Poste ouvert à un recrutement en qualité de contractuel</b>
Responsable administratif et financier marchés et subventions	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	Rédacteur (tous grades) Adjoint administratif territorial (tous grades)	1	Temps complet 35h	oui
Agent d'entretien de la voirie	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise (tous grades) Adjoint technique territorial (tous grades)	1	Temps complet 35h	oui
Responsable du patrimoine et adjoint au DST	Ingénieur principal	Ingénieur principal Ingénieur Technicien (tous grades)	1	Temps complet 35h	oui
Concierge	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent de maîtrise (tous grades) Adjoint technique territorial (tous grades)	1	Temps complet 35h	oui
Régisseur	Technicien principal	Technicien (tous grades)	1	Temps complet 35h	oui

Dans le cas où les emplois permanents ne pourraient pas être pourvus par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire et conformément aux conditions fixées à l'article L332-8 ou L332-14 du code général de la fonction publique, un agent contractuel pourrait pourvoir à ces emplois pour exercer les mêmes fonctions.

La rémunération de ce dernier sera calculée en référence à la grille indiciaire du grade pour lequel l'emploi est ouvert.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs et créer les emplois précités,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2025 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche





**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

**Séance du 17 décembre 2025 à 18h30**

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**

Conseillers présents :  
28  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
5  
BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER  
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER  
Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi,  
CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

Procurations :  
5

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

**20. Attribution d'une subvention à l'amicale du personnel de la Ville**

*Rapporteur :* Madame Valérie Gerrer, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale du personnel de la Ville de Kingersheim pour l'année 2026, conformément à la délibération prise en Conseil municipal du 20 juin 2002, à l'avenant adopté en Conseil municipal du 19 décembre 2012 et à la nouvelle convention adoptée lors du Conseil municipal du 14 mars 2023.

Vu l'article L. 733-1 du code général de la fonction publique ;

Vu la délibération du 20 juin 2002 et son avenant en date du 19 décembre 2012 ;

Vu la délibération du 14 mars 2023 et la nouvelle convention entre la Ville de Kingersheim et l'amicale ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents publics à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association.

Une convention définissant les engagements réciproques entre la Ville et l'Amicale du personnel de la Ville de Kingersheim a été prise par voie de délibération lors du Conseil municipal du 20 juin 2002 et modifiée par avenant voté en Conseil municipal du 19 décembre 2012.

Une nouvelle convention a été actée par délibération du Conseil municipal en date du 14 mars 2023 pour remettre à jour certaines données telles que les locaux mis à disposition, situés aujourd'hui à Tival et le personnel mis à disposition, mais aussi la valorisation des moyens que la Ville peut mettre en œuvre pour permettre à l'Amicale de fonctionner et offrir aux adhérents des prestations toujours appréciées.

Cette convention stipule que l'Amicale du personnel communal de la Ville de Kingersheim a pour objet :

- de resserrer les liens entre les agents municipaux,
- d'accorder certains avantages sociaux à ses membres,
- de susciter et de soutenir toutes initiatives de formation culturelle et sportive.

Une nouvelle dynamique est engagée avec un renouvellement des membres du bureau de l'Amicale.

Outre les prestations habituelles (chèques-vacances, chèques-cadeaux de fin d'année, primes pour les médaillés et les retraités ainsi que mariages, naissances, tarifs préférentiels sur les cartes culture et sport), un programme d'activités est proposé favorisant les temps de rencontre avec des activités à la journée qui puissent convenir à une majorité d'adhérents et à leurs familles, des moments de convivialité et l'organisation de courts séjours (sur un week-end).

En matière de communication, le site internet de l'Amicale est opérationnel, un logo a été créé qui marque l'identité de l'association sur l'ensemble de ses supports et enfin une newsletter permet une information numérique, réactive et souple.

Afin de favoriser et de faciliter la réalisation de l'objet de l'Amicale du personnel, la Ville de Kingersheim alloue des moyens matériels, humains et financiers à l'association.

Ainsi, la convention prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale du Personnel dont le montant est arrêté chaque année lors du vote du budget primitif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 161 000 € au titre de l'année 2026 (montant identique à celui de 2025).

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 161 000 € à l'Amicale du Personnel de la Ville de Kingersheim pour l'année 2026,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur le budget 2026.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche



Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal**

**Séance du 17 décembre 2025 à 18h30**

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**

Conseillers présents :  
28  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
5  
BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

Procurations :  
5

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

**21. Création d'emplois non permanents dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité – emplois d'été**

*Rapporteur :* Madame Valérie Gerrer, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Le Conseil municipal est invité à approuver le recrutement de personnel non titulaire saisonnier dans le cadre d'emplois d'été.

Vu l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu la délibération du 27 mai 2009 prévoyant de rémunérer les jeunes recrutés en qualité d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la 1<sup>ère</sup> échelle de rémunération de la catégorie C des grades et emplois territoriaux

Vu la délibération du 28 mars 2025 prévoyant d'avoir recours à des emplois permanentes dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité ;

Pendant la période estivale 2026, il est prévu de recruter 10 jeunes (dont 6 temps complet et 4 à temps non complet) de 16 à 25 ans pour répondre aux besoins de la collectivité en matière d'accroissement saisonnier. Ils assureront des missions dans différents services de la Ville : renfort des équipes du Centre technique municipal et renfort des effectifs du CREA qui accueille de nombreux enfants dans son centre de loisirs sans hébergement.

Il est à noter que le choix des jeunes habitants est opéré depuis plusieurs années par tirage au sort garantissant ainsi l'impartialité et la transparence.

Ce dispositif ne garantit pas pour autant l'embauche qui est confirmée à la suite d'un entretien, avec chaque jeune et l'équipe, destiné à mesurer sa réelle motivation.

Ce recrutement apporte une véritable expérience professionnelle à ces jeunes, souvent la première expérience puisqu'une partie des postes est accessible dès l'âge de 16 ans.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

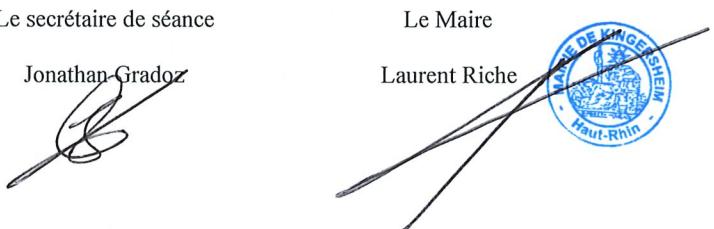
- d'approuver le recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier et prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur le budget 2026.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30

Conseillers en fonction :  
33

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

Conseillers présents :  
28

**Etaient présents :**  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
5

BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER  
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER  
Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi,  
CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

Procurations :  
5

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

**22. Recours à des vacataires**

*Rapporteur :* Madame Valérie Gerrer, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

La Ville peut être amenée à recruter des personnels divers dans le cadre de vacations. Il est nécessaire de réactualiser le cadre juridique et de rémunération des agents vacataires intervenant pour des missions ponctuelles.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article R. 331-1 du code général de la fonction publique,

Vu les délibérations du 15 novembre 2001 et du 20 septembre 2005 qu'il convient de mettre à jour,

Considérant qu'en dehors des cas de recrutement prévus aux articles L311-1 et suivants du code général de la fonction publique, les collectivités peuvent recruter des agents dits « vacataires ». Ni fonctionnaires, ni agents contractuels de droit public, les agents vacataires sont recrutés dans des conditions particulières,

Considérant que la notion de vacataire répond à trois conditions cumulatives :

- la spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé par la collectivité,
- la discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent,
- la rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à 5 vacataires dans le cadre d'événements pour lesquels la Ville organise des réceptions (environ 12 à 15 par an),

Considérant que les vacataires sont sollicités pour réaliser les missions d'agent de service suivantes :

- Dressage et mise en place,
- Service,
- Débarrassage,
- Vaisselle,
- Courses (ponctuellement).

Le contrat de vacation est conclu à chaque demande de vacation.

Considérant que la rémunération des vacations est fixée par l'organe délibérant, il est proposé de la fixer à hauteur de 17,53 € bruts de l'heure,

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'engagement d'agents sous le statut de vacataire dans les conditions définies ci-dessus,
- d'autoriser le M. le Maire à recruter 5 vacataires dans le cadre d'événements pour lesquels la Ville organise des réceptions (environ 12 à 15 par an),
- d'autoriser le M. le Maire à signer tout acte y afférent,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025 et suivants,
- de renouveler la présente délibération par tacite reconduction.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

**Séance du 17 décembre 2025 à 18h30**

(Convocation envoyée le 10 décembre 2025)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

Conseillers présents :  
28

**Etaient présents :**  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
5

BRETNZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, LARGER Philippe, HACHEM Fadi, CHÉRAY Michel, conseillers municipaux

Procurations :  
5

**Ont donné procuration :**

OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
LEIB Hélène a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
MAYORAL Caroline a donné procuration à GERRER Valérie  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

**23. Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes**

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à adopter une motion de soutien, proposée par l'Association des Maires de France, pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.

À l'occasion du 107e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes.

La commune de Kingersheim partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

- ✓ La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;

- ✓ L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- ✓ La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La commune de Kingersheim s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux. Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l'AMF sur :

- ✓ Le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;
- ✓ Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes ;
- ✓ Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole. Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- ✓ La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;
- ✓ La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;
- ✓ La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;
- ✓ La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;
- ✓ La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;
- ✓ La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises.

Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter la motion ci-dessus de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes proposée par l'Association des Maires de France.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz

Le Maire

Laurent Riche



Mise en ligne le 19/12/2025

